

Régime financier

2025-2026

Mont
Notre-Dame
ÉCOLE SECONDAIRE PRIVÉE POUR FILLES
ÉDUCATION INTERNATIONALE

Frais d'ouverture de dossier :		50 \$
Frais d'inscription :		200 \$
Droits de scolarité :		3 375 \$
Inscription à l'IB :		200 \$
Profils :	1 choix parmi les 3	
	PEI langues	125 \$
	PEI sports et plein air	
	Secondaire 1 et 2	350 \$
	Secondaire 3	400 \$
	PEI arts	125 \$
Options artistiques :	1 choix parmi les 3	
	Art dramatique	105 \$
	Arts plastiques	75 \$
	Danse	600 \$
Frais afférents :		75 \$
Cotisation volontaire à la Fondation :		125 \$

Transport scolaire :

Voici les tarifs qui seront applicables pour l'année scolaire 2025-2026 :

- Transport CSSRS : 665 \$ + 50 \$
- Transport refusé par le CSSRS par manque de place : 940 \$ + 50 \$
- Transport hors-Sherbrooke avec l'AEPE ou ETSB : 940 \$ + 50 \$

Veuillez noter qu'un montant de 50 \$ sera facturé en début d'année scolaire pour le traitement d'une demande de transport, qu'elle soit retenue ou non. Ce montant sera non remboursable.

Modalités de paiement :

Les droits de scolarité, les frais pour les différents profils et options artistiques, les frais afférents, la cotisation volontaire à la Fondation, les activités de niveau et les frais de transports pourront être acquittés comme suit :

<u>Un (1) prélèvement préautorisé</u>	20 septembre 2025
<u>Quatre (4) prélèvements préautorisés égaux</u>	20 septembre, 20 novembre 2025, 20 février et 20 avril 2026
<u>Dix (10) prélèvements préautorisés égaux</u>	20 septembre 2025 au 20 juin 2026 inclusivement

L'établissement accorde une diminution des droits de SCOLARITÉ à toute famille ayant 2, 3 ou 4 filles fréquentant simultanément le Mont soit : 20 % pour une deuxième fille inscrite, 40 % pour une troisième et 100 % ou la gratuité pour une quatrième. Le rabais est toujours applicable sur les frais de scolarité de la plus jeune.

Le matériel obligatoire est payable le 20 septembre 2025

Aide financière :

La Fondation ainsi que la Corporation du Mont Notre-Dame peuvent accorder annuellement, aux familles dans le besoin, de l'aide financière couvrant une partie des droits de scolarité de l'élève. Les détails concernant cette aide financière vous seront envoyés **en février 2025**.

Le Conseil d'administration
Mont Notre-Dame